



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

## COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

### AVIS

10 décembre 2008

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 6 novembre 2007 (JO du 13 novembre 2007)

**LOCAPRED 0,1 POUR CENT, crème**  
**tube de 15 g (CIP : 319 279-6)**

**LOCATOP 0,1 POUR CENT, crème**  
**tube de 30 g (CIP : 338 512-4)**

#### **Laboratoire PIERRE FABRE DERMATOLOGIE**

Désonide  
Liste I  
Code ATC : D07AB08

Date de l'AMM :  
LOCAPRED : AMM du 11 septembre 1995, autorisation initiale 11 mars 1974  
LOCATOP : AMM du 17 février 1995

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

#### Indications LOCAPRED (dermocorticoïde de niveau 2, activité modérée)

1. « Indications privilégiées où la corticothérapie locale est tenue pour le meilleur traitement :
  - eczéma de contact
  - dermatite atopique
  
2. Indications où la corticothérapie locale est l'un des traitements habituel :
  - dermite de stase
  - psoriasis en relais, dans les plis ou chez l'enfant
  - dermite séborrhéique à l'exception du visage
  
3. Indication de circonstance pour une durée brève :
  - piqûres d'insectes et prurigo parasitaire après traitement étiologique. »

#### Indications LOCATOP (dermocorticoïde de niveau 3, activité forte)

1. « Indications privilégiées où la corticothérapie locale est tenue pour le meilleur traitement :
  - eczéma de contact
  - dermatite atopique

- lichénification
2. Indications où la corticothérapie locale est l'un des traitements habituel :
- dermite de stase
  - psoriasis (à l'exclusion des plaques très étendues)
  - lichen
  - prurigo non parasitaire
  - dyshidrose
  - lichen scléro-atrophique génital
  - granulome annulaire
  - lupus érythémateux discoïde
  - pustuloses amicrobiennes palmoplantaires,
  - dermite séborrhéique à l'exception du visage
  - traitement symptomatique du prurit du mycosis fongicoïde
3. Indication de circonstance pour une durée brève :
- piqûres d'insectes et prurigo parasitaire après traitement étiologique. »

Posologie : cf. RCP

Données d'utilisation : (IMS / CMA août 2008)

Il a été observé 210 000 prescriptions de LOCATOP : 6% dans la dermatite atopique, 5% dans le prurit, 3% dans le prurigo, 2% dans la gale, 3% dans la dermite allergique de contact, 4% après contact avec un animal venimeux. La durée de prescription est en moyenne de 16 jours.

Il a été observé 401 000 prescriptions de LOCAPRED : 8% dans la dermite séborrhéique, 5% dans la dermatite atopique, 2,5% dans une lésions inflammatoire de la paupière, 2% dans le psoriasis, 2% après contact avec un animal venimeux. La durée de prescription est en moyenne de 14 jours.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a pas fourni de nouvelles données.

Les données acquises de la science <sup>1,2,3</sup> sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le SMR de ces spécialités reste important dans les indications de l'AMM.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et posologies de l'AMM.

Conditionnements : ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'Evaluation Médicale, Economique et de Santé Publique

<sup>1</sup> Société française de dermatologie. Conférence de consensus. Prise en charge de la dermatite atopique de l'enfant. Presse Med - 2005 ; 34 : 128-38

<sup>2</sup> Roguedas-Contios AM, Garcia-Le Gal C. Dermocorticoïdes en dermatologie : modes d'action, indications, contre-indications, modalités d'application. mt, Médecine Thérapeutique 2005;11:130-7

<sup>3</sup> B. Lebrun-Vignes, O. Chosidow – Dermocorticoïdes – Ann Dermatol Venereol 2004; 131:39-48